

LA RELATION "GENRE" ET SES IMPLICATIONS SOCIOLOGIQUES DANS LE CONTEXTE IVOIRIEN

Abe N'Doumy Noël,
Université de Bouaké
01 B.P 3601 BOUAKE 01

RESUME

La relation du genre est un fait social. Il reste historiquement marqué par les rapports de discrimination, de domination ou de subordination de la femme à l'homme. Les deux domaines d'expression observés sur le terrain en Côte d'Ivoire, notamment dans l'éducation et la gestion de l'eau potable, exposent les communautés à la pauvreté et renforcent l'exposition de celles-ci aux maladies hydriques. Les conséquences sociales de cette réalité imposent dans la dynamique sociale globale, un examen approfondi et des actions d'envergure en faveur de l'habilitation de la femme. Les responsabilités de cette initiative demeurent le fait des sociétés civiles, des gouvernants et de la communauté internationale.

INTRODUCTION

Le concept 'genre' que signifie-t-il? Comment se traduit-il dans la réalité sociale? A partir du cas des domaines de l'éducation de base et de la gestion des affaires publiques en milieu rural ivoirien notamment, il sera mis en évidence, quelques aspects de l'enjeu cette réalité.

Pour ce faire, nous présenterons d'abord le contenu du concept; nous indiquerons ensuite les fondements socio-historiques et ses relations; enfin, en dernière analyse, nous situerons historiquement, les repères essentiels de la problématique de l'habilitation de la femme dans les sociétés contemporaines.

1. LE CONCEPT "GENRE" ET SES IMPLICATIONS SOCIOLOGIQUES

Le 'genre' est un concept qui s'applique à plusieurs domaines. Cependant ses formes de manifestations varient d'un domaine à l'autre.

1.1 Domaine du concept genre

Le concept 'genre' est une réalité que l'on retrouve en biologie, en linguistique, en littérature et en sociologie.

Au plan biologique, celui-ci se présente comme un palier de la classification des animaux et des végétaux. Pour ainsi dire, du niveau supérieur au niveau inférieur, nous observons chez les êtres vivants, les paliers suivants:

- L'embranchement à partir duquel naissent les groupes;
- Les groupes dont les subdivisions aboutissent à des classes;
- Les classes qui donnent naissance aux ordres;
- les ordres qui à leur tour produisent des familles;
- les familles constituent le maillon qui fournit les genres;
- les genres qui se redécomposent en espèces;
- des espèces, nous passons à la ramification des races.

En terme biologique, il est ainsi révélé que le genre est l'unité taxonomique inférieure à la famille et supérieure à l'espèce [1]. En effet, le genre est la réunion de plusieurs espèces animales ou végétales voisines. Dans le monde animal par exemple, nous avons le genre carnivore qui comprend plusieurs espèces: le chien, le renard, le loup, etc. Sous ce rapport, l'on peut dire également que le loup est un animal du genre chien. Ces différents animaux du même genre présentent divers caractères physiques communs et plusieurs points de ressemblance.

Au plan linguistique, l'on distingue deux genres dans la langue française; le masculin et le féminin, selon qu'il s'agit d'un nom, d'un pronom, d'un article, ou d'un adjectif. C'est dans ce contexte précis que la règle grammaticale fait dire que l'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre.

Par exemple, on dira que le garçon est fort ; fort est adjectif du genre masculin et du nombre singulier; Les filles sont intelligentes; intelligentes est adjectif du genre féminin et du nombre pluriel.

Au plan littéraire, nous retrouvons en poésie, différentes catégories d'œuvres caractérisées par des styles particuliers qu'on appelle genre. Nous avons par exemple le genre épique, le genre lyrique, le genre dramatique, etc...

Au plan sociologique, la question du genre renvoie aux rapports sociaux de discrimination entre l'homme et la femme. Aussi, dit-on que l'homme et la femme naissent égaux, mais c'est par le sexe que ceux-ci se distinguent dans la vie sociale. En effet, deux types de rôles leurs sont assignés. Il s'agit:

- des rôles liés au sexe; et
- des rôles de genre attribués par la société et qui trouvent leur expression à travers des institutions sociales (accès à la terre), à l'intérieur des ménages (soins aux enfants), dans la communauté (la chefferie) et même au niveau des instances politiques nationales (armée nationale).

Au sortir de l'examen sommaire de ces différentes perspectives du concept 'genre', il est donné de constater que celui-ci a partie liée avec la réalité des rapports d'opposition, de catégorisation et de discrimination. La présente analyse ne baignera pas dans cette vaste étendue de généralités. Pour le besoin de la cause, elle se focalisera essentiellement sur la dimension sociologique qui nous occupe, afin de montrer comment s'opèrent les rapports discriminatoires et / ou d'opposition entre l'homme et la femme, et quelles conséquences sociales ces types de rapports engendrent.

1.2 Les formes de manifestations des relations de genre

Nous nous appuyerons sur des faits de culture et de tradition réels observés en Côte d'Ivoire. Les domaines concernés sont l'éducation et la gestion de l'eau potable.

1.2.1 Le genre dans le domaine de l'éducation de base

Le constat de la discrimination. Selon les données statistiques relatives au taux de scolarisation en 1993-94, la question du genre au cycle primaire se traduit de la manière suivante [2]:

Région Nord: Korhogo

filles:	33,1%
garçons:	45,1%
ensemble:	39,5%

Région Sud: Abidjan

filles:	65,2%
garçons:	85,5%
Ensemble:	74,8%

Région Nord-Ouest: Odienné

filles:	32,4%
garçons:	57,4%
Ensemble:	45,8%

Région Centre Nord: Bouaké

filles:	66,0%
garçons:	79,1%
Ensemble:	72,9%

Les données statistiques mentionnées font observer trois constats:

- 1) Le taux de scolarisation des filles reste très faible dans certaines régions du pays, précisément à Korhogo et à Odienné;

- 2) La proportion des filles scolarisées demeure constamment inférieure à celle des garçons;
- 3) Pour les quatre régions citées, le taux de scolarisation des filles reste partout plus bas que le taux d'ensemble. En revanche, cette attitude discriminatoire d'accès à l'éducation formelle aux dépens des filles, comporte deux conséquences au moins dans la réalité sociale:

Au plan de l'effectif, l'écart entre filles et garçons s'accroît au fur et mesure que le niveau scolaire augmente. En effet, pour l'année scolaire citée en exemple, alors que les filles représentaient 41,5% au niveau primaire, elles sont à 35% au secondaire et 23,2% au cycle supérieur;

En ce qui concerne l'analphabétisme, il touche beaucoup plus les femmes que les hommes. Pour la même période indiquée, nous avons au total 68% de femmes analphabètes contre 48% d'hommes.

Quels sont les facteurs à l'origine de cette discrimination défavorable aux filles?

Les facteurs explicatifs à la sous-scolarisation des filles

En 1995, à partir d'une étude menée par la cellule de recherche socio-anthropologique de l'Université de Bouake, les raisons répertoriées à propos de la sous scolarisation des filles en Côte d'Ivoire, se présentent de la manière suivante:

- Les raisons économiques; du fait du faible pouvoir d'achat des parents face au coût élevé de l'école;
- Les raisons culturelles; dans le processus de son éducation de future épouse et de future mère, la petite fille est amenée à aider sa mère, sa tante ou sa grand-mère dans les tâches domestiques quotidiennes et des travaux des champs; Ainsi, donc, dans un éventuel cas de choix à faire entre celle-ci et le garçon pour l'éducation formelle, la préférence de la famille reste en règle générale orientée vers le garçon;
- Les raisons matrimoniales ; dans la mesure où la fille, appelée à se marier, quittera sa famille pour aller fonder un foyer ailleurs dans une autre famille, on ne peut la compter parmi les effectifs permanents du groupe domestique que pour une période limitée. Dans ces conditions précises, pourquoi investir des sommes d'argent pour servir d'autres familles? Telle est l'idéologie qui fonde en partie et renforce par ailleurs le traditionnel mariage précoce. En fait, la jeune fille constitue dans ce contexte culturel, une ressource objective en termes de dons

et de prestations de services gratuits de la part du prétendant au bénéfice de ses parents [3].

Loin d'être exhaustifs, ces divers facteurs mentionnés ne constituent que l'essentiel de la discrimination. Quelles implications sociologiques sous-tendent cette pratique sociale?

Les implications sociologiques de la sous-scolarisation des filles

Depuis la période des indépendances des années 1960, l'éducation formelle dans sa vocation initiale de formation de la personne humaine en vue de la construction nationale, poursuit au moins trois objectifs:

- Contribuer à l'unité nationale en donnant à l'ensemble de la population le moyen de s'exprimer, de comprendre, de lire et d'écrire dans une langue qui devienne la propriété culturelle de tous les citoyens;
- Former des hommes et des femmes qui, à tous les échelons, puissent dans leur profession, affronter les conditions imposées par l'usage de techniques autrefois inconnues;
- Préparer en nombre suffisant, parmi ces hommes et ces femmes, des "cadres" de valeur, capables de promouvoir par des options lucides et un travail intègre, le progrès du bien commun [4].

Comment ce progrès est-il réalisable, si une frange importante de la population, et notamment la gent féminine se trouve exclue du cadre de la connaissance universelle? N'y a-t-il pas contradiction entre le discours politique et la pratique sociale?

Cette exclusion n'est pas seulement le fait du secteur de l'éducation de base, elle est également présente dans le domaine de la gestion des biens publics.

1.2.2 Le genre dans le domaine de la gestion de l'eau potable

Le contexte

Il existe en Côte d'Ivoire, de grands foyers de maladies hydriques où la dracunculose (maladie du ver de Guinée) sévit à l'état endémique. La question de l'eau s'est trouvée relancée avec le sous-programme de l'hydraulique villageoise.

Ainsi, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, comme programme d'étude et d'actions, ont été indexées entre autres pour être exécutés dans un plan national d'éradication de la dracunculose. Pour ce faire, les zones d'hyperendémicité de la maladie du ver de Guinée ont été identifiées. Il s'agit notamment des localités de Bondoukou, Daloa,

Gohitafla, Mankono et Zuénoula. La question essentielle est de rechercher un modèle d'implication et de participation de la femme dans le programme pour un meilleur suivi de l'hygiène de l'eau. La pertinence de cette démarche se justifie pour la simple raison qu'en milieu rural, c'est la femme qui est au centre de toutes les questions concernant l'eau: vaisselle, lessive, eau de boisson, cuisson d'aliments, etc. En effet, en 1997, une importante étude concernant ce programme eau / hygiène / assainissement a été confiée à la Cellule de Recherche Socio-anthropologique de l'Université de Bouaké [5]. Quels résultats découlent de cette étude?

La réalité du terrain

Dans la population sous étude (Bondoukou, Gohitafla, Mankono...) il a été donné de constater au plan de l'organisation de la gestion des pompes modernes d'eau que:

- Les vendeurs d'eau à la pompe sont des hommes;
- Les trésoriers de la recette d'eau sont des hommes;
- Les contrôleurs de la Caisse, également de sexe masculin;
- Le Centre de décision de nettoyage et d'assainissement, monopolisé par des hommes;
- Le Centre de décision relatif aux dépenses, confié aux hommes.

Cependant, l'achat de l'eau à la pompe est le fait des femmes. L'argent de cet achat provient de la vente des vivriers ou du petit commerce qui constitue les seules sources de revenu de ces femmes; l'exécution des tâches d'assainissement et d'hygiène (évacuation des déchets d'eau, balayage, désherbage du site de la pompe...) demeure l'œuvre des femmes. Quel constat se dégage de cet état de faits? En ce qui concerne la gestion de ces pompes modernes, le constat tangible qui ressort est le fait de l'exclusion totale des femmes. Tous les systèmes d'organisation observés d'une communauté à l'autre n'associent nullement les femmes de façon significative dans le mécanisme du contrôle de la gestion des pompes d'eau. Le fondement de cette exclusion varie d'un groupe à l'autre?

Les facteurs explicatifs de l'exclusion des femme

Les raisons fondamentales auxquelles l'on a recours peuvent se résumer sous quatre rubriques. Elles relèvent aussi de l'opinion des hommes que des femmes elles-mêmes. Ces arguments se présentent de la manière suivante:

- Le tempérament chaud des femmes; 'les femmes n'ont pas un cœur froid' rétorque-t-on. Elles sont belliqueuses et cela crée sans cesse des conflits autour des pompes;
- La partialité des femmes; Il est par ailleurs, relevé l'absence de rigueur dans les modalités d'accès à l'eau potable. Les femmes vendeuses de l'eau sont accusées de servir l'eau à crédit à des amies et parents, pendant que cette possibilité de crédit est refusée à d'autres. Cette attitude de partialité est également source de frustration et de conflits;
- L'indisponibilité des femmes; l'autre reproche majeur disqualifiant les femmes de la vente de l'eau de pompe est celui du manque de disponibilité. Dans ce cas précis, l'on insiste sur la densité des activités de la femme, qui sont notamment la cuisine, la lessive, les travaux des champs, les soins aux enfants, le commerce, etc... En Conséquence, la vente de l'eau de pompe est à considérer comme une charge de trop pour celle-ci;
- La logique du statut de femme ; pour certaines des communautés en cause, l'exclusion de la femme du processus de gestion de l'eau potable est simplement liée aux droits spécifiques que lui reconnaît la société entière. En effet, l'argument de référence sollicité dans ce cadre précis est le fait que la coutume n'autorise nullement qu'une trésorerie à caractère communautaire soit confiée à une femme. En clair, l'organisation et le fonctionnement d'une caisse villageoise ne demeurent que l'affaire des hommes, même s'il s'agit de recettes des pompes modernes d'eau. Au regard de ces considérations sociologiques, quelles conséquences sociales en découlent et comment celles-ci sont vécues par les populations?

Les implications sociologiques de l'exclusion des femmes à la gestion de l'eau potable. En somme, lorsqu'il survient une panne dans le fonctionnement des pompes, l'on constate assez souvent qu'au même moment, les caisses sont vides. Surprises, les femmes le sont parce qu'elles se souviennent n'avoir jamais été avisées de l'utilisation des fonds. Autrement dit, les recettes recueillies dans la vente de l'eau ont été destinées à des fins autres que l'achat des pièces défectueuses de ces pompes; il s'agit par exemple de la réparation des logements des instituteurs, de l'accueil des visiteurs de marque tels que Monsieur le Sous-Préfet ou Monsieur le Député, de la contribution à des funérailles grandioses de hautes personnalités défuntes, et l'interrogation logique qui émerge dans ce contexte particulier est alors comment trouver de l'argent liquide pour la remise en état des pompes?. En réponse, l'alternative

ultime qui se présente demeure le principe de la cotisation. Mais à quelles catégories sociales s'adresse cette cotisation? Est-ce aux hommes et aux femmes à la fois, ou bien seuls les hommes sont concernés du fait de leur décision unilatérale de l'utilisation de ces recettes? Dans la réalité des faits, les réponses à ce questionnement critique sont les réticences, les tensions et les conflits dans la population. Cet environnement psycho-social malsain est entretenu durant des semaines, des mois, voire des années. Pendant tout ce temps, l'eau potable manque. Les femmes reprennent le chemin des puits traditionnels souvent mal couverts ou le marigot. Cette eau sert à toutes sortes d'activités quotidiennes; boisson, lessive, cuisson, vaisselle, etc... En effet, les conséquences logiques ne se font pas attendre; c'est encore la recrudescence de la maladie du ver de Guinée au sein de la population. L'effet d'entraînement de cette réémergence est bien connu; les invalidités et les paralysies qui ralentissent à leur tour, les activités socio-économiques. Telles sont les implications sociologiques des relations de genre dans la gestion de l'eau potable en zone hyperendémique de la dracunculose.

En somme, cet ensemble de repères qui met en évidence, une forme de discrimination sociale liée au sexe, comporte des conséquences préjudiciables pour toute la communauté.

Le préjudice fondamental dont il est question se justifie du fait que les femmes marginalisées ou exclues des centres de décision, représentent un capital humain dont la contribution est nécessaire pour la lutte contre la pauvreté et les maladies. Pourquoi ne pas alors les impliquer dans les projets de développement socio-économique et culturel?

Qu'en est-il du fondement historique de cette discrimination?

2. LES SOURCES JUSTIFICATRICES DU GENRE

La relation de genre entendue comme rapports sociaux de domination et de subordination entre l'homme et la femme rencontre un ensemble de repères historiques précis. La revue de la littérature a permis d'identifier au moins deux sources. Elles sont d'ordre ontologique et biophysique.

2.1 La thèse du fondement ontologique

La source de cette thèse se découvre dans les références bibliques de la religion judéo-chrétienne. Au chapitre 2, versets 21 à 24 de la Genèse, il est écrit:

"Le seigneur Dieu fit tomber dans une torpeur l'homme qui s'endormit; il prit l'une de ses côtes et referma les chairs à sa place. Le Seigneur

Dieu transforma la côte qu'il avait pris à l'homme en une femme qu'il lui amena. L'homme s'écria: "Voici cette fois l'os de mes os et la chair de ma chair. Celle-ci, on l'appellera femme car c'est de l'homme qu'elle a été prise". Aussi, l'homme laisse-t-il son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils deviennent une seule chair".

A la suite de ce passage, il est par ailleurs précisé dans ce même chapitre, au Verset 16, ce qui suit:

"Il dit à la femme: je ferai qu'ençeinte, tu sois dans de grandes souffrances; c'est péniblement que tu enfanteras des fils. Tu seras avide de ton homme et lui te dominera".

D'entrée de jeu, il convient de souligner que cette idéologie religieuse ne fait pas de tous les hommes des chrétiens même si toutes les femmes se trouvent dominées ou soumises à leurs époux. Aussi, importe-t-il seulement de retenir que si ses versets bibliques n'ont nullement contribué à instaurer au commencement du monde, les rapports sociaux du genre fondés sur la subordination et la domination, avouons en tout état de cause que ceux-ci participent directement ou indirectement au renforcement de ces rapports entre l'homme et la femme. Cette thèse spiritualiste rencontre par ailleurs, la thèse biologique.

2.2 La thèse du fondement biophysique

De fait, le cycle de vie complet d'une femme passe par quatre étapes cruciales au moins ; l'étape de la petite fille, celle de l'adolescente pubère, celle de la femme majeure avec possibilité de maternité, puis enfin l'étape de la ménopause [6] Dans ce champ de réflexion sur la relation genre, l'étape spécifique de la maturité avec la possible maternité nous paraît importante à examiner. Ceci s'explique du fait qu'elle constitue la période la plus déterminante du statut de la femme. Les événements de la vie reproductive à ce stade sont multiples et variés. Nous y comptons les cycles de menstruations, les périodes de grossesses, et les temps de maternage. En revanche, ce cycle de vie biologique amène la femme à observer à des moments précis de son existence, des privations, des interdictions, l'isolement, l'exclusion, etc. Ce rythme particulier de vie ne permet aucunement pas à la femme d'exercer de durs travaux. Elle est donc écartée de certains métiers et de certaines activités sociales; telle est la réalité objective qui fonde et justifie la mise au point du chapitre spécifique relatif à la femme en matière de droit de travail. Dans cette perspective précise, l'article 23. 5 du code de travail dispose que: A l'occasion de son accouchement et

sans que cette interruption de service puisse être considérée comme une cause de rupture du contrat, toute femme a le droit de suspendre son travail pendant quatorze semaines consécutives dont huit semaines postérieures à la délivrance; cette suspension peut être prolongée de trois semaines en cas de maladie dûment constatée et résultant de la grossesse ou des couches. Si l'accouchement a lieu avant la date présumée, la période de suspension du contrat de travail est prolongée jusqu'à épuisement des quatorze semaines sans préjudice de la prolongation prévue à l'alinéa précédent. En tout état de cause, aucun licenciement ne peut être signifié ou prendre effet pendant la période du congé de maternité. A la fin des périodes de suspension de son contrat, la femme salariée est réintégrée dans son emploi" [7]. Somme toute, ces références socio-historiques d'ordre divin et biologique suffisent-elles à maintenir en permanence la femme dans ce rapport de discrimination, de subordination et de soumission? Cette interrogation fondamentale nous conduit à examiner les fondements historiques de l'habilitation de la femme dans les sociétés contemporaines.

3. LA QUESTION DE L'HABILITATION DE LA FEMME DANS LES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES

L'habilitation de la femme concerne la revalorisation du statut de celle-ci au sein de la Communauté. Les fondements historiques de ce projet d'habilitation se trouvent légitimés par plusieurs travaux de recherche dont celui de André Michel en France [8]. Quels résultats révèle cette recherche?

3.1 La théorie des couples égalitaires

En somme, sur la base d'un échantillon de 450 familles interviewées, A. Michel aboutit au résultat suivant: C'est en effet dans les couples égalitaires que l'on trouva le plus de couples ayant réussi à avoir le nombre d'enfants désirés et à réaliser le planning général de la vie familiale. Loin d'être spécifiques aux familles parisiennes, ces tendances sont analogues dans les familles américaines. Dans la recherche auprès de trois générations de familles de Minneapolis, appartenant aux mêmes lignées, Reuben Hill trouve que la troisième génération de couples réalisait plus d'égalité dans les tâches domestiques et dans les décisions à prendre que les générations précédentes; il trouva aussi plus de communication et une plus grande aptitude des couples à planifier leur vie et à résoudre leurs problèmes [9]. Par conséquent, ce n'est pas la différenciation des rôles masculins et féminins qui est susceptible de favoriser l'intégration et la réussite du couple mais au contraire la

flexibilité et l'égalité des rôles des conjoints, pour ne pas dire la suppression du rôle lié au sexe [10]. Il se dégage à partir de cette "théorie des couples égalitaires" qu'une solution d'harmonie du couple et d'habilitation de la femme est possible. En conséquence, la thèse spiritualiste de la religion judéo-chrétienne et celle de la logique biologique ne sauraient maintenir les rapports sociaux entre l'homme et la femme dans un carcan figé et immuable de la discrimination, de la soumission et de la subordination. Il apparaît nécessaire donc de briser ce carcan ; tel est le but ultime visé par la communauté internationale à travers la série des conférences organisées depuis 1975 sur les femmes. Comment la situation a-t-elle évolué?

3.2 Les repères historiques de la problématique de l'habilitation de la femme

Au plan mondial, quatre principales conférences ont été tenues au sujet des femmes. La toute première s'est déroulée à Mexico (Mexique) en 1975. Elle marque l'Année Internationale de la Femme et le début de la décennie de celle-ci. Le thème de cette conférence était: Egalité, Développement et Paix. Les résultats de cette rencontre ont été marqués par la Déclaration de Mexico et le Plan d'Action Mondial.

La seconde conférence internationale s'est tenue à Copenhague (Danemark) en 1980. Elle avait pour objectif d'évaluer les progrès réalisés à mi-parcours de la décennie des femmes après la première conférence et arrêter un plan d'action pour le reste de la décennie. Les sous-thèmes Education, Emploi et Santé ont été ajoutés au thème de la première conférence. La troisième conférence mondiale s'est tenue à Nairobi (Kenya) en 1985. Elle avait pour thème celui de la première conférence et les sous-thèmes de la deuxième. Elle marquait ainsi la fin de la décennie de la femme. Le résultat final de cette troisième conférence a été l'adoption du document "Stratégies Perspectives pour l'Epanouissement des Femmes à l'Horizon 2000".

La quatrième conférence internationale sur la femme a été organisée à Beijing (Chine) en 1995. Le thème de référence de celle-ci était "l'Action pour l'Egalité, le Développement et la Paix". Cette rencontre mondiale consistait à passer en revue les résultats des stratégies perspectives de Nairobi, à mobiliser les femmes et les hommes pour atteindre ces objectifs et à adopter une plate-forme d'Action Mondiale sur les questions qui pourraient promouvoir le progrès des femmes [11]. Tout compte fait, cet ensemble d'action au plan mondial constitue un véritable cadre de plaidoyer pour l'implication et l'intégration de la femme au procès de production en lui reconnaissant sa juste valeur.

Au niveau local ou national, des mesures et des actions concrètes ont été initiées au plan juridique, économique et social notamment dans les pays en développement. Aussi devons-nous souligner que cette recherche de solution au problème de la femme ne peut s'effectuer en dehors du champ de la mondialisation en cours. Qu'en est-il dans ce contexte socio-historique?

3.3 La question du genre dans la problématique de la mondialisation

Dans le présent contexte de la mondialisation, Tade Akin fait remarquer dans le document de travail 2/97 du CODESRIA, cinq conséquences négatives de la mondialisation pour les femmes. Il s'agit de:

- "la nature de plus en plus sexuée de la pauvreté dont l'expansion a conduit à ce qu'on a appelé 'la féminisation de la pauvreté'";
- l'augmentation des charges qui pèsent sur les femmes du fait des mutations économiques et sociales survenues. Dans un tel contexte d'ajustement, les femmes jouent le rôle "d'amortisseurs de chocs" en diminuant leur propre consommation et en augmentant leur propre volume de travail en vue de compenser sinon la perte, du moins la baisse des revenus domestiques;
- l'impact et les effets directs de la réduction des dépenses sociales et programmes publics en faveur des femmes, notamment le transfert d'importants domaines de prestation de services sociaux gratuits à ces dernières. Ainsi, le vaste domaine de fourniture de soins non rétribués et non reconnus pris en charge par les femmes, s'est élargi avec la privatisation et les coupes dans le secteur social;
- la perte des acquis enregistrés dans les luttes pour l'égalité de genre dans les années 1970, du fait des mutations actuelles au niveau des marchés de travail et des réductions au niveau des programmes de soins infantiles, d'éducation et de formation; et les conséquences directes de la réduction des dépenses publiques sur l'emploi et les conditions de travail des femmes. D'autant plus qu'il y a un nombre relativement élevé de femmes qui occupent des postes dans le secteur public.

Les domaines couverts par ces cinq points ne sont pas exhaustifs. Mais ils indiquent les directions vers lesquelles pourrait nous mener une analyse de genre de la mondialisation et de la politique sociale. Directions que les analyses conventionnelles auraient pu parfois volontairement ignorer [12].

Quels enseignements retenir sur la question du genre, à partir de ses implications sociologiques du contexte ivoirien?

CONCLUSION

Les implications sociologiques générées par la question du genre engendrent des problèmes majeurs pour les pays en développement. Il s'agit notamment des problèmes de la pauvreté et de la maladie à l'image des communautés où il prévaut la sous-scolarisation des filles et la gestion de l'eau potable des pompes par des hommes. Face à une telle situation dramatique, l'habilitation de la femme constitue un projet salutaire. Cependant, force est de reconnaître que cette habilitation ne doit pas être perçue comme une égalité entre l'homme et la femme dans un sens mathématique à l'image de l'adage populaire "Tu sors, je sors". Autrement dit, l'habilitation de la femme ne doit pas être entendue comme la quête permanente de l'équilibre des rapports de force au plan matériel ou physique, mais bien plutôt une recherche permanente d'équilibre social, moral et mental dans le sens d'une harmonie constante entre l'homme et la femme. La responsabilité des pouvoirs publics, de la société civile et des institutions internationales est incontestable pour un meilleur renforcement des capacités dans ce sens.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] RUFFIE (J), 1983
De la biologie à la culture. Flammarion, Evreux, volume 1.
- [2] MINISTERE de l'éducation nationale, 1995
l'Education Nationale en chiffres. Année scolaire 93/94. Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques, Côte d'Ivoire.
- [3] Université de Bouaké, 1995
Analyse approfondie du secteur Education de base avec accent sur les opportunités par sexe. UNISSE. Côte d'Ivoire, Bouaké.
- [4] Cours d'initiation au Développement, 1973
l'Afrique en mutation, vol 3, les changements d'aujourd'hui. INADES Formation, Abidjan.
- [5] KOUAKOU N. F, ABE N. N, TOURE I. 1997
Pour une plus grande implication et une meilleure participation de la femme dans le programme eau / hygiène / assainissement. Tome 1: Analyse des données UNICEF Côte d'Ivoire Université de Bouaké.
- [6] AGUILAR (I), 1984
Femme et mère Editions Vie et Santé, Dammarie les lys.
- [7] Centre national de Documentation juridique, 1995
Code du travail, loi, Décrets, Abidjan
- [8] MICHEL (A), 1974
Rôles masculins et féminins dans la famille. Un examen de la théorie classique, information sur les sciences sociales. Vol. 10 (1)
- [9] RUBAN (H) et al, 1970
Family Development in three Generations. Cambridge (Mass), Schenkman.
- [10] MICHEL (A), 1986
Sociologie de la famille et du mariage. PUF "le Sociologue" Vendôme
- [11] AZORBO (S), 1995
Africa link P.40 "Beijing n'est pas loin."
- [12] TADE (A), 1997
Mondialisation et politique sociale en Afrique. Questions et pistes de recherche. CODESRIA, Documents de travail 2/97